L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 29 JANVIER.

Louisiane.

Correspondance de l'*Abeille*.

PAROISSE DE PLAQUEMINES,
Le 27 Janvier 1873.

Le moment de commencer les travaux de l'année est arrivé, et cependant, à quelques exceptions près, nos planteurs se voient dans l'impossibilité d'exploiter leurs habitations; ils ont beau chercher, les capitalistes restent sourds à leurs demandes. L'année qui vient de s'écouler a été si désastreuse pour la plupart des habitants sucriers, ici, que la plupart d'entre eux n'ont plus les moyens de cultiver leurs champs sans de fortes avances. Comme toutes les bourses leur sont fermées aujourd'hui, il est à craindre que beaucoup d'entre eux ne se voient réduits à laisser leurs terres en jachère pour bien longtemps.

Voici huit ans que la guerre est terminée, et notre malheureuse agriculture souffre maintenant plus qu'au temps où les confédérés et les fédéraux luttaient les armes à la main pour le triomphe de leurs idées respectives. Possesseurs du sol le plus riche et le plus fertile au monde, les cultivateurs louisianais, après des efforts surhumains, se sont presque tous ruinés. Nos campagnes, naguère si riches, ne produisant bientôt rien, que deviendra la Nlle Orléans? Oui, quel sera l'avenir de votre grande cité? Que ceux qui peuvent aider à faire renaître la prospérité dans les districts ruraux se posent cette question.

Encouragés par les bons résultats de la dernière récolte, nos riziers se sont déjà mis à l'œuvre sur cette côte; on ensemencera, ici, le printemps prochain, au moins mille arpents de plus qu'en 1872. Si la saison se comporte convenablement, il y aura du riz de la nouvelle récolte sur votre marché de bonne heure en août, car toutes les semailles se feront en mars dans le haut du fleuve, si la saison est précoce. Le riz du mois de mars produit généralement plus que celui d'avril ou de mai, et il est souvent bon à moissonner dans les derniers jours de juillet, ou dans la première semaine d'août; les prix, alors, sont toujours très satisfaisants.

A tort ou à raison, nos anciens habitants prédisent que nous aurons un printemps chaud, et que le Mississippi coulera à pleins bords jusque dans les derniers jours de juillet. Ils nous avaient annoncé un hiver rigoureux, parce que les canards sauvages étaient arrivés chez nous dès le commencement d'août; nous savons maintenant à quoi nous en tenir à ce sujet. Inutile de rappeler à vos lecteurs que le froid est arrivé l'automne dernier plus tôt que les autres années, et s'est fait sentir, depuis, d'une manière assez rude.

Le froid a été si excessif au mois de décembre, que la plupart des orangers ont perdu leurs feuilles, dans la partie supérieure de la paroisse, ce qui ne s'était pas vu depuis 1856.

La maladie dont je vous ai parlé, il y a déjà quelques mois, a attaqué presque toutes nos orangeries; elle a fait et continue à faire tant de progrès, que l'on désespère de la récolte prochaine. Peut-être exagère-t-on le mal; quoiqu'il en soit, espérons que, ranimés par le souffle du printemps, les arbres deviendront sains et vigoureux et produiront abondamment, comme par le passé.

Nous voici bientôt à la fin de janvier, et le fleuve n'a que légèrement monté jusqu'à présent. Ceux de nos riziers qui ont commencé leurs labours ne seront pas fâchés de voir la crue des eaux, car celles-ci pourraient inonder leurs terres labourées, ce qui empêcherait les herbes de pousser. Nos levées sont heureusement en bon état, et de ce côté nous pouvons dormir tranquillement, même si le vieux Meschecébé venait à grossir outre mesure. N'allez pas croire que, si nous possédons des digues qui nous mettent à l'abri de l'inondation, nous en sommes redevables à la bande de pillards qui a nom "Levee Company."

A propos de la Compagnie de Levées, pourquoi nos législateurs ne s'empressent-ils pas d'annuler sa charte? C'est ce qu'ils auraient dû faire il y a déjà longtemps.

Puisque je suis venu à vous mentionner notre Législature, (je veux parler de celle qui reconnaît M. McEnery comme gouverneur), je vous dirai que nous la trouvons passablement timide pour la crise que nous traversons; l'inaction en politique est une lâcheté. Nous ne comprenons pas pourquoi elle n'envoie pas messire Warmoth se promener, attendu que ce jeune aventurier est l'auteur de tous les maux que nous souffrons aujourd'hui; l'élire au Sénat des Etats-Unis, ce serait un acte insensé; nos législateurs doivent certainement être assez intelligents pour le comprendre. Pourquoi donc hésitent-ils à rompre avec ce démagogue, qui a su si bien profiter de nos malheurs publics pour se mettre à l'abri des atteintes de la misère?

Quant à notre chronique locale, je n'ai pas grand'chose à vous dire. Une pièce de bois est tombée accidentellement sur une petite fille de M. Charles Noël, il y a quelques semaines, et l'a tuée instantanément. M. Noël avait eu à pleurer la mort d'un autre enfant, devenu enragé, il y a deux plus de deux mois.

Malgré les temps malheureux où nous vivons, Hymen va faire bien des victimes, cette année, s'il faut en croire Dame Rumeur.

Nous avons, en ce moment, une pluie abondante, qui a commencé avant hier soir; il va sans dire que le sol est détrempé et tout couvert d'eau. Il nous faut pour le sécher, un bon coup de nord.

ALPHA.

Paroisse St-Bernard, 24 janvier 1873.

Quelques habitants de la paroisse St-Bernard se sont formalisés d'une phrase de ma dernière correspondance et y ont vu une insulte directe et intentionnelle aux résidents de cette contrée. Je dois dire d'abord à ces honorables lecteurs qu'ils ont mal lu et mal compris. Mon principe est de n'insulter personne intentionnellement, soit individu, soit corporation. Si l'offense, sans le vouloir, je donne mes explications et mes excuses, c'est la seule satisfaction que j'accorde à la prévention ou à l'inadvertance. Pour me conformer à mon principe, je dirai qua, selon moi, il n'y a pas l'ombre d'une insulte, qui dans la phrase incriminée, s'adresse à la population honnête de St Bernard.

Voici la phrase qui a soulevé les objections de certaines personnes: "St Bernard est la banlieue de la Nouvelle-Orléans; il serait bien juste que cette ville offrit à cette paroisse, qui lui sert de déversoir, où tombe la lie de sa population, une espèce de compensation pour établir une bonne école."

Ces paroles ne signifient point, comme on l'a dit, que je regarde les habitants de St-Bernard comme la lie du peuple. Si j'avais dit que St-Bernard est exclusivement le déversoir de la mauvaise population de la Nouvelle-Orléans, et que tous les habitants proviennent de cette source, on pourrait peut-être en conclure, qu'à mes yeux toute cette population est de la lie, mais je ne dis point cela, et cela n'est ni vrai, ni possible. Je dis simplement que St-Bernard, comme d'autres paroisses limitrophes de la ville, reçoit la lie de la population urbaine, sous forme de rôdeurs de nuit, de voleurs, etc. S'il y a quelqu'un qui pût prendre l'insulte pour lui, c'est un malfaiteur. Mais, dira-t-on, si le fait est vrai, à quoi bon le signaler; n'est-ce pas là le cas d'appliquer le proverbe: Toute vérité n'est pas bonne à dire! Non, j'avais un motif pour parler de ces malfaiteurs venus de la ville. Je dis par voie d'argument aux habitants de la Nouvelle-Orléans, si vous nous envoyez de mauvais sujets, pour compenser cet envoi malencontreux, aidez-nous à former ici une bonne école, qui pourra nous rendre en moralité ce que nous perdons par le contact de votre population qui vient se cacher chez nous. Bien plus, cette idée de déversoir appliquée à la paroisse St-Bernard, qu'on pourrait trouver offensante au premier abord, est un compliment implicite pour ceux qui y résident, puisqu'elle explique par la présence de ces mauvaises recrues urbaines, la fréquence des crimes, qui ne doit pas être attribuée aux habitants, qui sont en général, nous aimons à le reconnaître, paisibles, laborieux et économes.

Il y a quelque temps, nous avons eu à déplorer un de ces accidents si fréquents dans les sucreries. Un jeune homme de couleur, travaillant sur la plantation de M. Marrero, a eu la main écrasée par le rouage d'une machine. Il a été conduit en ville pour être soigné et traité par les médecins de l'Hôpital.

Nous avons eu un incendie dans l'habitation de M. McCluny, causé par la malveillance et la vengeance, assure-t-on. Depuis quelque temps, nous sommes infestés de rôdeurs de nuit, espèce de Ku-klux encore plus ridicules qu'odieux; ils arrachent les choux dans les jardins, dévissent les écrous des voitures, détachent les roues et les jettent dans les grandes herbes. Ce sont des étourneaux qui pourront bien attraper quelques coups de fusil. Je connais pour ma part, quatre carabines qui sont chargées pour eux, et qui leur mettront du plomb quelque part, peu-t-être dans la tête, qui a besoin d'être rendue un peu moins légère.

LAMBDA.

GRANDES HABITATIONS TRANSFORMÉES EN FERMES.—La *Sentinelle* de Thibodeaux nous apprend que la plupart des planteurs de Lafourche, éclairés enfin par l'expérience, comprennent [illegible] l'exploitation de grandes habitations [illegible] une cause de ruine, et que la [illegible] des principaux territoriaux [illegible] suppose aux propriétaires [illegible] une inévitable nécessité [illegible] conditions nouvelles faites [illegible] par l'abolition du travail [illegible] des capitaux et la fréquence [illegible] mauvaises récoltes, ne permettent [illegible] plutôt de se relever après [illegible] causé par l'inondation ou les [illegible].

Les petits fermiers, au contraire, sauront chez eux de quoi vivre, ne [illegible] mais ruinés par la perte de [illegible] de coton ou de quelques [illegible] sucre. Ils peuvent, [illegible] [illegible]

[illegible] Waverly, [illegible] en de peine à trouver des fermiers [illegible] bout de quelques heures, tous les [illegible] étaient loués à des conditions [illegible] avantageuses aux propriétaires [illegible].

Dans la paroisse Assomption, M. V. Grisamore a suivi l'exemple de MM. Howell et Newell; il a subdivisé en fermes toute l'habitation Ingleside; M. Boatner, son voisin, va en faire autant.

Le sol de la Louisiane est d'une fécondité prodigieuse, mais il faut que le terrain soit morcelé pour que l'abondance succède à la disette et la richesse à la pauvreté. Voyez ce que produit la France depuis que le sol appartient aux paysans qui le cultivent.

HOMICIDE.—Un M. Whitk Miller, demeurant sur le bayou Maçon, dans la paroisse Franklin, a été tué accidentellement par son neveu, fils de M. R. Miller. Ils chassaient ensemble, quand le jeune Miller abaissant son fusil a fait malheureusement partir le coup en cherchant à dégager de sa boutonnière le chien de son arme.

THIBODAUX.—On lit dans la *Sentinelle* de Thibodaux:—Allons! Thibodaux n'est pas encore mort, et tout annonce qu'il n'a pas envie de mourir. Sans compter les cérémonies nuptiales qui ont lieu journellement malgré la dureté du temps, il y a encore des hommes entreprenants qui veulent faire refleurir notre cité. De ce nombre est M. A. B. Flowers qui transforme un chaland, autrefois emmenagé pour un salon de photographie en un beau bateau à vapeur. Les premiers essais ayant été satisfaisants, tout porte à croire que le constructeur réussira à lui donner assez de puissance pour acquérir une vitesse pour faire journellement le service entre Labadieville et le Lafourche Crossing.

LE PAYS DE LA COTE GELÉE.—Voici ce qu'en dit le *Cotton Boll* de Vermillionville:

La paroisse Lafayette possède une assez grande étendue de territoire que n'ont pas les autres paroisses de la partie sud-ouest de la Louisiane. Les "Côteaux de la Côte-Gelée," comme la section dont nous parlons, présentent d'aussi grands avantages que les prairies en rouleau de l'ouest, et ne sont pas moins favorisés par le climat. Le district de la Côte Gelée touche, par sa partie sud, au bayou Vermillion et, par sa partie ouest, au bayou Tortue, et embrasse une région d'environ vingt milles carrés.

Quoique les prairies soient assez ondulées pour former des séries de côteaux, cependant ces accidents ne sont si abruptes qu'ils puissent faire obstacle à la culture, et l'on peut dire que chaque pied de terre est labourable. Les terres ne demandent pas à être cultivées en sillons, comme cela a lieu dans les autres sections de la Louisiane; mais le grain, le coton et d'autres récoltes peuvent s'y faire de deux manières, soit en sillons ou en terre plate. La grande dépense qu'exigent de profonds labours est épargnée au planteur. Le froment peut y être fructueusement cultivé.

En outre, aucune partie de la Louisiane ne convient mieux à la culture des fruits que les prairies de la Côte-Gelée. Les pommes, les poires, les pêches, les prunes, les abricots, les cerises, et, par dessus tout la vigne, réussissent là aussi bien que dans aucune autre partie des Etats-Unis. Nous ne savons pas s'il y a un terrain où la culture du fruit soit aussi profitable qu'à la Côte-Gelée. Nous espérons y voir, dans quelques années, d'immenses vignobles dont les produits vaudront bien ceux de la Californie, et aussitôt que le chemin de fer traversera cette section, la culture des fruits aura un marché tout prêt pour le placement de ses produits.

Notre désir est que le monde des immigrants connaisse l'existence de ce riche pays qui offre des terres à bon marché et qui jouit d'un beau climat, et nos efforts pour le faire connaître ne faibliront pas un seul instant. Nous aimons à espérer que nos confrères de la presse voudront bien nous prêter leur concours pour conduire ce labeur à bonne fin.

M. Philippe Machet.—La population française de Bâton-Rouge a applaudi à la nomination de M. Philippe Machet au poste de vice-consul de France. Elle lui a donné une sérénade ces jours derniers.

ATTAKAPAS.—La petite-vérole sévit dans les paroisses des Attakapas.

(Communiqué.)

UN NOUVEL ENGRAIS POUR LA CANNE ET LE COTON.

Nous avons visité samedi dernier la nouvelle manufacture d'engrais que notre concitoyen, M. John Dolhonde, avec le concours de plusieurs négociants de cette ville, vient d'établir près des Casernes, sur le même terrain où sont situés les Abattoirs. Cette usine, à laquelle ses fondateurs ont donné le nom du "New Orleans Blood Fertilizing Works," est en opération depuis environ deux mois. Par le moyen des machines et des installations dont elle se compose, le sang, la chair de rebut et tous les débris d'animaux en général qui, précédemment, étaient jetés au fleuve sont transformés en engrais des plus riches.

Nous lisons dans la *Maison Rustique du XIXme Siècle*, ouvrage qui fait autorité pour tout ce qui se rapporte à l'agriculture. Vol. I, p. 35), "Ce sont les animaux qui fournissent les engrais les plus puissants: *la chair musculaire, le sang, la corne, les débris des peaux, des tendons, la laine, la soie, la matière fécale, les os* et quelques préparations de ces substances, objets de grandes exploitations industrielles, telles que le *noir animalisé*, tiennent à cet égard le premier rang..... On peut dire que les débris des animaux offrent les plus riches agents de la fertilisation des sols."

Un peu plus loin, le même traité ajoute: "Le sang surtout lorsqu'il a été soumis à la coction qui, en le coagulant, retarde sa décomposition dans la terre est *reconnu si utile à la végétation des cannes à sucre*, que depuis peu on l'expédie de Paris, avec une valeur de 20 francs les 100 kilogrammes, aux colonies, où il arrive coûtant 40 francs."

"La viande des animaux morts, cuite et divisée comme il est dit dans le livre des *Arts Agricoles*, formait l'un des meilleurs engrais et même le meilleur de tous..... Cet engrais, mis à la main près du pied de la plupart des plantes potagères et de grande culture, des vignes, pommes de terre, betteraves, etc., sans être en contact immédiat avec la tige, active la végétation d'une manière remarquable... Mélangée avec deux fois son volume de terre pulvérulente, son dosage devient extrêmement facile, et 1,500 kilogrammes suffisent à la fumure d'un hectare (2 arpents et demi)."

"Un autre avantage des engrais provenant de la chair et du sang des animaux, c'est qu'ils contiennent sous un petit volume une quantité d'éléments fertilisants beaucoup plus forte que tous les autres engrais commerciaux, ce qui réduit d'autant les frais de transport.

L'usine du "Blood Fertilizing Works" se compose de six bâtisses distinctes, où les diverses opérations de la manufacture ont lieu au moyen de machines construites spécialement à cet effet. Il y a d'abord un appareil pour coaguler et sécher le sang, lequel consiste en un cylindre en métal et à double fond, chauffé à la vapeur et traversé horizontalement par un hélice dont le mouvement entretient une agitation continuelle dans le liquide contenu dans ce cylindre (qui a 8 pieds de longueur sur 4 de diamètre) jusqu'à ce que le sang arrive à l'extrémité inférieure du cylindre à l'état de pâte noirâtre, qui est immédiatement portée dans des fours en brique pour y être complètement desséchée.

On évalue à 1,000 livres par heure la quantité de sang coagulé que peut produire cet appareil.

Il y a aussi un cylindre vertical, ou "masher," muni à l'intérieur de lames et de dents en métal pour déchirer et diviser la viande et les débris qui, soumis à l'action de la vapeur, ne tardent pas à se convertir en pâte, laquelle est ensuite portée (après que le suif en a été extrait) dans quatre fourneaux autoclaves ou "vacuum pans" en métal, pouvant contenir chacun 8,000 livres de viande, où elle est séchée en moins de sept heures au moyen d'une puissante machine pneumatique qui enlève toutes les vapeurs à mesure qu'elles se dégagent dans l'intérieur des fourneaux.

Deux "broyeurs" en métal, l'un pour écraser et réduire en poudre les os, cornes, etc., et pouvant donner 16,000 livres par jour, et un autre pour triturer et mélanger intimement les os, la viande et le sang desséchés sont également mus par la machine à vapeur, de la force de vingt chevaux, qui fait marcher tous les appareils, et dont la vapeur d'échappement est utilisée pour le chauffage des cylindres où se coagule le sang.

Les mauvaises odeurs provenant de la préparation des os et du dégagement de la vapeur d'acide sulfurique sont à peu près complètement supprimées au moyen d'un tuyau d'échappement où elles passent à travers du coke maintenu à l'état humide. L'appareil pour préparer les bi-phosphates donne une moyenne de 24,000 livres par jour.

Bien que l'usine vienne à peine de commencer ses travaux, elle occupe déjà plus de vingt ouvriers, qui ont été formés sous l'habile direction de M. Charles Lauga, ingénieur et chimiste français de beaucoup d'expérience et de savoir, chargé plus spécialement des opérations mécaniques et des manipulations chimiques exigées pour la préparation du "Blood Fertilizer."

Ce nouvel engrais vient d'être soumis à l'analyse par le Dr Joseph Jones, professeur de chimie et de clinique médicale à l'Université de la Louisiane et autrefois président du Collège Agricole d'Augusta, Géorgie. D'après ce savant distingué, 100 parties du "Blood Fertilizer" contiennent, d'ammoniaque 8 parties, de matière organique 63, de super-phosphate de chaux 5.55, de phosphate extrêmement divisé 14.10 et de sulphate de chaux 7.34.

"La préparation mécanique du Blood Fertilizer," ajoute le Dr Jones, "est aussi parfaite, qu'il est possible de l'obtenir au moyen des machines et des procédés les plus perfectionnés." Il évalue la valeur totale des ingrédients fertilisateurs contenus dans une tonne de l'engrais (2,000 livres) à $68 15.

Le Dr Jones termine son rapport en constatant que le "New Orleans Blood Fertilizer" fournit sous la forme la plus assimilable les deux éléments les plus essentiels de la nourriture des plantes, et qu'il ne peut manquer de renouveler d'une façon permanente la fécondité des terres épuisées qui se trouvent dans le Sud."

Nous engageons toutes les personnes qui s'occupent de jardinage et d'agriculture, et particulièrement les planteurs de la Louisiane qui emploient des engrais commerciaux, à faire l'essai des produits de l'usine de M. Dolhonde, qui se fait fort de livrer à un prix moins élevé que celui du meilleur guano péruvien un engrais beaucoup plus puissant que ce dernier, et surtout convenant particulièrement aux terres à coton et à sucre.

On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et d'extrait de café à la grande fabrique de [illegible] Norman & Reiss, rue de la Vieille [illegible]

EMEUTE A BÉZIERS.

On écrit de Béziers au *Messager du Midi*:

Dimanche soir, nous avons eu ici encore un commencement d'émeute qui n'a été étouffé que grâce au courage et à l'énergie des gendarmes et de quelques militaires de la garnison. Voici les faits:

Vers onze heures du soir, deux gendarmes, revenant de la gare, rentraient à la caserne, lorsqu'ils entendirent des cris: Au voleur! Arrêtez-le!" et virent venir vers eux un individu fuyant à toutes jambes. Après l'avoir arrêté, ils le conduisirent sur la place de la Citadelle, où ils furent rejoints par des marchands forains qui s'étaient mis à sa poursuite.

A la demande des gendarmes d'exhiber ses papiers, l'individu arrêté répondit par des insultes, des menaces, refusa de marcher et se coucha finalement par terre, à ce point que les gendarmes, fatigués de le traîner, se virent contraints de le porter à l'Hôtel de Ville.

Arrivés devant les estaminets du chemin latéral à la place, il se mit à pousser des cris: "A moi, républicains! je suis un enfant de la bande noire de Lyon! débarrassez-moi de ces brigands!" En peu d'instants, une foule, qui s'éleva bientôt à quatre cents personnes, entoura les gendarmes, leur barra le passage, rétrécissant de plus en plus le cercle qui les entourait. Bientôt, des menaces, la foule passa aux coups et fit pleuvoir sur les gendarmes une grêle de projectiles.

Des deux gendarmes, l'un était en petite tenue et sans armes. L'autre dégaina, et s'acculant à une porte, élargit le cercle des agresseurs en faisant le moulinet avec son arme, tandis que son camarade, tirant un couteau de sa poche, maintenait le prisonnier, tout en se défendant contre les assaillants.

A ce moment, deux coups de feu furent tirés sur les gendarmes des fenêtres voisines. La porte contre laquelle s'appuyait l'un d'eux s'ouvrit tout à coup et un violent coup de bâton dans les reins lui fut porté de l'intérieur de la maison.

La position devenait de plus en plus critique pour ces braves militaires. Criblés de coups, exténués de fatigue, ils se voyaient sur le point d'être cernés, désarmés et mis à mort, à en juger par les cris qui étaient poussés autour d'eux, quand survinrent deux de leurs camarades, de service au théâtre, prévenus par deux agents de police; ils étaient suivis par un brigadier et un soldat du 15me dragons. Mettant le sabre à la main, les nouveaux arrivants s'élancèrent au secours des gendarmes.

L'arrivée de M. le commissaire central mit fin à cette épouvantable scène, et, à une troisième sommation, appuyée d'une charge des six militaires, les émeutiers prirent la fuite dans diverses directions.

Dans la bagarre, les gendarmes ont reçu des coups de pierres dont l'une, du poids de deux à trois kilog., a été gardée comme pièce de conviction.

Quelques émeutiers ont reçu des coups de sabre; mais ils ne s'en vantent pas, et je suis sûr qu'ils se garderont d'aller se plaindre. L'un des plus exaltés de la bande a été saisi et incarcéré.

Toute la nuit des patrouilles sillonnèrent la ville dans tous les sens.

POPULATION DE LA FRANCE.

Le *Journal officiel* publie un rapport du ministre de l'intérieur, donnant le dénombrement de la population de la France. Voici les principaux chiffres mis en lumière par ce rapport;

En 1866, la France comptait 89 départements, 673 arrondissements, 2,944 cantons, 37,548 communes et 38,067,094 habitants.

Les cantons et portions de cantons qui ont été cédés à la Prusse contenaient à cette époque une population de 1,587,238 âmes.

La population pour le territoire actuel de la France était donc en 1866 de 36,469,856

Elle n'est plus aujourd'hui que de........ 36,102,921

Elle aurait donc diminué de.... 366,935

Quarorze départements en effet sont seuls en progrès. L'accroissement n'a même d'importance que dans l'Allier, la Loire, le Nord, le Pas-de-Calais, la Seine-et-Oise. La population se répartit de la manière suivante:

SEXE MASCULIN.		
Garçons	9,623,227	
Hommes mariés	7,352,096	
Veufs	1,005,153	
Total	17,980,476	17,980,466
SEXE FÉMININ.		
Filles	8,882,148	
Femmes mariées	7,320,510	
Veuves	1,969,787	
Total	18,122,445	18,122,445
Total		36,102,921

Nombre de communes ayant une population:

Au-dessous de 100 habitants	603
de 101 à 200	3,175
201 à 300	3,574
301 à 400	4,488
401 à 500	3,743
501 à 1,000	10,807
1,001 à 1,500	4,074
1,501 à 2,000	1,857
2,001 à 2,500	800
3,001 à 3,500	551
3,501 à 4,000	397
4,001 à 5,000	222
5,001 à 10,000	281
10,001 à 20,000	117
20,001 habitants et au-dessus	69

Nombre total des communes, 35,858

Dénombrement de la population par départements:

Départements.	Arrond.	Population.
Ain	5	363,290
Aisne	5	552,439
Allier	4	390,812
Alpes (Basses)	5	139,332
Alpes (Hautes)	3	118,898
Ardèche	3	380,277
Ardennes	5	320,278
Ariége	3	246,298
Aube	5	255,687
Aude	4	285,927
Aveyron	5	402,474
Belfort (territoire de)	1	56,781
Bouches-du-Rhône	3	554,911
Calvados	6	454,012
Cantal	4	231,867
Charente	5	367,520
Charente-Inférieure	6	465,653
Cher	3	335,392
Corrèze	3	302,745
Corse	5	258,507
Côtes d'Or	4	374,510
Côtes-du-Nord	5	622,295
Creuse	4	274,663
Dordogne	5	480,241
Doubs	4	291,251
Drôme	4	320,417
Eure	5	377,874
Eure-et-Loir	4	282,822
Finistère	5	642,963
Gard	4	420,131
Garonne (Haute)	4	479,362
Gers	5	284,717
Gironde	6	705,149
Hérault	4	429,878
Ille-et-Vilaine	6	589,532
Indre	4	277,693
Indre-et-Loire	3	317,027
Isère	4	575,784
Jura	4	287,634
Landes	3	300,528
Loir-et-Cher	3	268,801
Loire	3	550,611
Loire (Haute)	3	308,732
Loire-Inférieure	5	602,206
Loiret	4	353,021
Lot	3	281,404
Lot-et-Garonne	4	319,289
Lozère	3	135,190
Maine-et Loire	5	518,471
Manche	6	544,776
Marne	5	386,157
Marne (Haute)	3	251,196
Mayenne	3	350,637
Meurthe-et-Moselle	4	365,137
Meuse	4	284,725
Morbihan	4	490,352
Nièvre	4	339,917
Nord	7	1,447,764
Oise	4	396,804
Orne	4	398,250
Pas-de-Calais	6	761,158
Puy-de-Dôme	5	566,463
Pyrénées (Basses)	5	426,700
Pyrénées (Hautes)	3	235,156
Pyrénées-Orientales	3	191,856
Rhône	2	670,247
Saône (Haute)	3	303,088
Saône-et-Loire	5	598,344
Sarthe	4	446,603
Savoie	4	267,958
Savoie (Haute)	4	273,027
Seine	4	2,220,060
Seine-Inférieure	5	790,022
Seine-et-Marne	5	341,490
Seine-et-Oise	6	580,180
Sèvres (Deux)	4	331,243
Somme	5	557,015
Tarn	4	352,718
Tarn-et-Garonne	3	221,610
Var	3	293,757
Vaucluse	4	263,451
Vendée	3	401,446
Vienne	5	320,598
Vienne (Haute)	4	322,447
Vosges	5	392,988
Yonne	5	363,608
Totaux	362	36,102,921

—La police vient de mettre la main sur un filou qu'elle recherchait depuis longtemps, un individu nommé Pierre François. Le vol, à la suite duquel il a été pris, est positivement des plus extraordinaires.

Dernièrement, il rencontra dans un cabaret de Bercy un Américain du nom de Flaggs qui venait d'arriver à Paris avec une ménagerie composée exclusivement de phénomènes. Flaggs raconta que, dans cette ménagerie, se trouvait une grenouille, "laquelle sautait plus haut que toutes les autres grenouilles du globe."

—Je parie que non! fit François.

—Cent francs que si! riposta l'Américain.

Et il alla chercher sa grenouille.

—Pardon, dit François, mais je n'en ai pas, moi, de grenouille!

L'Américain pria alors François de lui garder son batracien, et sortit. Une demi-heure après, il revint avec trois ou quatre grosses grenouilles. François en choisit une, et l'on mit en présence les deux lutteuses, qu'on piqua avec des fourchettes.

La grenouille de François sauta à dix centimètres de haut. Mais celle de l'Américain, après de vains efforts, resta immobile, d'un air consterné.

—J'ai gagné! cria François.

L'Américain, furieux, paya les cent francs et rentra chez lui. Arrivé dans sa chambre, il coupa de rage sa grenouille en deux. Quelle ne fut pas sa stupéfaction en trouvant dans le ventre de l'infortunée 165 grains de plomb que son traître adversaire y avait, pendant son absence, insérés un à un. Le batracien sans défense n'avait pu l'empêcher de transformer son gosier en entonnoir. *Inde*, plainte et arrestation.

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE..........Directeur

Jeudi, 30 janvier 1873.

Les Pauvres de Paris,

Drame en 7 actes, par C. Brisebarre et E. Nus.

Les portes s'ouvriront à 6½ heures; on commencera à 7 heures.

SAMEDI, 1er février—Matinée à 1 1/2 heures.

29 janv 2t

Concerts Rubinstein.

RUBINSTEIN ET WIENIAWSKI.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Commencant Mercredi, 29 Janvier 1873.

MM. GRAU et CANONGE ont l'honneur d'annoncer au public le début, à la Nouvelle-Orléans, de

ANTON RUBINSTEIN,

LE PREMIER DES PIANISTES ACTUELS.

Il se fera entendre, pour la première fois dans notre ville, avec des artistes éminents, parmi lesquels se trouvent

HENRI WIENIAWSKI,

Célèbre dans le monde entier et considéré en Europe comme le seul rival de la mémoire de Paganini.

MLLE LOUISE LIEBHART, Le célèbre soprano.

MLLE LOUISE ORMENY, Le contralto favori.

Accompagnateur, Mons. L. REMBIELINSKI.

Vendredi, 31 Janvier,

DEUXIÈME CONCERT RUBINSTEIN.

Samedi—GRANDE MATINEE DE GALA.

— PRIX. —

Loges d'avant-scène (la place)	$ 00
" d'Illées de premières	2 50
" découvertes de premières	2 50
" secondes	1 50
Chaises d'orchestre	2 00
Parquet, places réservées	1 50

Troisièmes et quatrièmes—Prix ordinaires.

Bureaux, à l'Opéra et chez Grünewald.

Les pianos des Concerts Rubinstein sont ceux de Steinway.

17 janv—

Théâtre St-Charles.

Propriétaire..........BEN DE BAR

Le célèbre comédien et chanteur irlandais, WM. JOHN COLLINS.

Mardi soir, 28 Janvier.

PAUL CLIFFORD.

M. COLLINS jouera le rôle de Paul Clifford et chantera plusieurs romances.

HOW TO PAY THE RENT.

M. COLLINS remplira le rôle de Morgan Rattler et chantera.

VENDREDI—Bénéfice de M. COLLINS.

SAMEDI—Seule Matinée de M. COLLINS.

L'ouverture commence à 7 heures et demie.

28 janv

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL....Propriétaire et Directeur

J. KITTREDGE..........Trésorier

Troisième semaine du brillant engagement de l'incomparable Reine des Actrices burlesques

MISS LYDIA THOMPSON,

Secondée DE SA COMPAGNIE MAMMOTH,

L'organisation la plus complète qu'il y ait au Monde.

Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi Soir,

Une des meilleures pièces burlesques du répertoire de la troupe,

LURLINE,
— Or the —
Knight and the Naiads.

"AND YET I AM NOT HAPPY."

Dans laquelle on représente le Ballet-Moral de WILLIE EDOUIN, le Chant et la Danse du Major avec des pat-ns de salon et toutes les spécialités importantes qui la rendent très intéressante.

Vendredi soir, 31 Janvier.

Bénéfice de MLLE LYDIA THOMPSON.

ALADDIN et IXION à l'étude. Avis préalable sera donné de la reprise de BARBE BLEUE, KENILWORTH, ROBIN HOOD, etc., dans la dernière semaine.

PAS D'AUGMENTATION DE PRIX.

On peut retenir des sieges six jours d'avance.

Ce soir, Dimanche, 26 Janvier,

Dernière représentation de ROBIN HOOD.

26 janv

Théâtre des Variétés.

Seul locataire..........Lawrence Barrett

Lundi, Mardi et Mercredi soir, Mercredi à midi, CHARLOTTE CUSHMAN et LAWRENCE BARRETT dans MACBETH.

Jeudi, Vendredi et Samedi soir, Samedi à midi, Charlotte Cushman et Lawrence Barrett dans KING HENRY VIII.

Vendredi—Bénéfice d'adieu de Charlotte Cushman.

LUNDI, 3 février: JOHN E. OWENS.

Le Grand Musée d'Anatomie,

Au No 40 de rue St-Charles.

EST ouvert tous les jours, pour les messieurs seulement. Une LECTURE sur la faiblesse nerveuse, etc., vient d'être publiée, elle s'adresse aux jeunes gens. On l'envoie franc de port, le prix en est de 25 cents. S'adresser au Secrétaire du Musée d'Anatomie, No 40 de la rue St-Charles, Nlle Orléans. 7déc—1an

MR. WENGER a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, que s'étant assuré les services des artistes distingués dont le nom suivent, il donnera des CONCERTS TOUS LES SOIRS, à son salon-café, No 31 de la rue Bourbon:

MLLE THERESA,
MR. RENOR,
MME VIVIANNE,
MME PELISSIER.

Les concerts commenceront samedi soir et dureront tout l'hiver. 3janv—1m

MADAME ALABAU,

91 CONTI..................CONTI 91

Champion Costume Store of America,

VIENT de recevoir 5,000 Costumes et Dominos brodés en lamme pour dames et messieurs, tels que:

Rois, Princes, Ducs, Comtes, Marquis, Pages, Barons, Reines, Princesses, etc, etc.

— AINSI QUE —

25 Armures, Coqs, Montres, Démons, Singes Ours, le Grand Lucifer avec sa suite.

Rappelez-vous que c'est Mme Alabau qui a fourni les Costumes du "ROI CARNAVAL" et ses Ministres, le Mardi-Gras passé.

Costumes faits sur commande et loués à des prix très modérés.

Ne vous trompez pas de magasin.

91 Rue Conti 91

1er déc au 19 mars—

ATTENTION!

Grand Déballage!

G. MONIÉ, No. 34 rue Royale, coin Bienville, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir de France (en consignation) une quantité considérable de PARFUMERIES provenant des meilleures maisons de Paris, telles que: Pinaud, Lubin, Dr. Pierre, etc., etc.

— Aussi —

Peignes, Brosserie, Articles de Toilette, Beau choix de Jumelles de marine et de théâtre. Cheveux de qualité supérieure. Savon de laitue, extra à $1 la boîte. L'incomparable Poudre de Riz de St. Just. Un lot de Parapluies sans pareils. Messieurs les Coiffeurs trouveront l'assortiment le plus complet de tout ce dont ils peuvent avoir besoin pour leur industrie.

GROS ET DETAIL.

COLD CREAM

RACINE CALIFORNIENNE.

$5,000 à celui qui prouverait que le COLD CREAM racine californienne ne rajeunit pas

Cette racine a la vertu d'embellir, de donner la fraîcheur et de conserver la femme toujours jeune. Elle a été donnée à MME MONIÉ par une dame californienne, morte, il y a peu de temps, parfaitement conservée, à l'âge de 107 ans.

Nouveau procédé pour teindre les cheveux de toute couleur. Salon pour la coiffure des dames.

7nov—1an—D Me V

MME BONOMO, au No. 89 de la rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine, se recommande comme médecin pour toutes les maladies des femmes et comme sage-femme. Elle promet la guérison de toutes les maladies provenant du sang, telles que maux de pieds et ulcères des jambes; des brûlures occasionnées par l'huile de charbon; des rhumatismes, des maladies de la matrice; de la dentition, etc. Chambres pour dames sur le point d'accoucher. Bon traitement et prix modérés. Consultations, tous les jours, de 1 à 4 heures. 1nov—1an

WILLIAMS, RUPERTI & Co.,

180........Rue de la Commune........180

TIRENT sur les principales villes d'Allemagne, sur l'Angleterre, l'Irlande, la France, la Hollande, la Belgique, l'Espagne, l'Autriche, la Roumanie, l'Italie, la Suisse, la Russie, la Suède, la Norvège, le Danemark, sur Alexandrie (Egypte), Alger (en Afrique), Beyrouth (Syrie), Athènes (Asie), Madère, New York et San Francisco. 28déc—1m

ED. L. ZELL, Fr de Ste-Croix. J. R. TOSCANO, En commandite.

ED. L. ZELL & CO.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, importateurs de cigares de la Havane et de produits de la Havane, au coin des rues Canal et Carondelet, Nouvelle-Orléans, Lne. Lock Box 24 du bureau de Poste. 15 dec—1an

HORTICULTURE FRANÇAISE.

ARBRES FRUITIERS, ROSIERS, VIGNES, PLANTES, ETC.

Sous l'Hôtel St. Charles.

M. PELLORCE a l'honneur d'annoncer à messieurs les amateurs qu'il possède une immense quantité de PLANTES de premier choix et de toute espèce, arrivées par le dernier steamer, en parfaite condition, lesquelles seront vendues à des prix excessivement réduits. 14 janv—1m

HORTICULTURE FRANÇAISE.

Plants, Plants.

Grande exhibition de Plants d'Europe importés directement de France par le dernier steamer, tels que: Camélias, Magnolias, Pœonias, Azaléas, nouveauté de Roses 1er choix, Bulbes, Oignons, graines de Fleurs, Légumes, Arbres Fruitiers, Poiriers, Pommiers, Pêchers, Cerisiers, Pruniers, Abricotiers, Vignes, Fraisiers en arbre, Framboisiers, Perpétuels. Fruit naturel de poire miraculeuse pesant trois livres et fructifié dans un bocal de verre dont il ne peut sortir sans casser le vase. Ceci mérite l'attention des amateurs. Ventes à des prix excessivement réduits.

S'adresser au magasin du BON JARDINIER, rue Carondelet, No 1 1/2 près Canal. 26déc—2m

Chandières à Sucre du Tennessee,

De la célèbre Usine de Stacker,

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. F. LAVILLEBEUVRE, Marchand-Commissionnaire, No 14, rue Union.

24 nov 2m 1an

Changement de domicile.

J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé. Son atelier est rue d'Espagne No 5, entre Grands-Hommes et Craps, 3me District.

Les ordres peuvent être laissés No 88 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés. 18 janv—3m

DIVERS.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane—Nlle-Orléans, le 2 janvier 1873.—L'élection annuelle de trois Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de la Banque, rue Toulouse, No 68, le LUNDI, 3 février prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi.

H. L. FRERE, Caissier.

3janv—3p.a.mtfév

Banque des Citoyens de la Louisiane.—Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1873.—L'élection annuelle de sept directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, le LUNDI, 3 février 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

T. L. DELERY, Caissier.

4 janv—1m 3f p e

New Orleans National Banking Association—Nouvelle-Orléans, 31 décembre, 1872.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, il a été déclaré un dividende semi-annuel de SIX pour cent, (6 0/0) qui sera payé aux actionnaires à dater du 10 janvier prochain.

HENRY BLACHE, Caissier.

1erjan—1m

Compagnie de Touage et de Remorquage [illegible]—18 janvier 1873.—A l'élection annuelle de douze Directeurs, laquelle a eu lieu le lundi, 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année:

C. Bossilas, A. M. Fortier,
M. Musson, R. Génebrias,
S. H. Kennedy, T. H. Hunt,
Paul Fourchy, Hy. Peychaud,
A. C. Hutchinson, W. E. Kennts,
C. G. de l'Isle, Théo. Hellman.

Le 17 du courant, à une élection des Directeurs, le colonel T. H. HUNT a été réélu président à l'unanimité, et M. V. A. BELAUME, secrétaire.

V. A. BELAUME, Secrétaire.

19 janv—1 m

Banque Nationale de l'Etat, de la Nlle-Orléans.—Nlle Orléans, 20 janvier 1873.—Le 21 du courant, à l'élection annuelle des actionnaires de cette banque, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés directeurs pour l'année:

Saml. H. Kennedy, E. Rigney,
S. Friedlander, Chas. E. Slayback,
Jos. Dunbar, W. T. Blakemore,
Alfred Moulton, Harmon Doane,
W. G. Vincent.

Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. Saml. H. Kennedy a été réélu président à l'unanimité, et M. E. Rigney, vice-président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

24 janv—1m

Compagnie du Chemin de Fer Central de l'Illinois.—Connaissements pour tous les points, par la voie de Cairo, AUX TAUX LES PLUS MODIQUES, sur des bateaux du Cairo, partant tous les soirs, à cinq heures. Aucune détention à cause de la glace ou des basses eaux.

JAMES T. TUCKER, Agent Général, Au No 29 de la rue Carondelet.

24 janv—1m

Bureaux de la Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane.—Au No. 65 de la rue du Canal—Nlle-Orléans, 17 janvier 1873.—L'élection de cinq directeurs pour l'année, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, le MERCREDI 5 février 1873, de midi à 2 heures de l'après midi.

D. FOCHELU, Secrétaire.

18 jan—1m

Bureaux du Orleans Railroad Company, encoignure des rues White et Laharpe—Nouvelle-Orléans, le 18 janvier 1873.—A une réunion des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 13 courant, un dividende de 3 0/0 a été déclaré, payable aux actionnaires, ou à leur ayant cause, à partir du 3 février prochain.

P. TISNÉ, Jr., Secrétaire.

25 janv au 3 fév

New-Orleans National Banking Association—Nouvelle Orléans, 16 janvier 1873.—A une élection qui a eu lieu le 13 du courant, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs:

Charles Cavaroc, C. De Ruyter,
E. F. Mioton, Léon Hass Jr.
J. Aldigé, A. Tertrou,
E. K. Converse, Theo. Lanaux,
S. Cambon, A. A. Mouton,
P. S. Wiltz, John Rocchi,

Et, aujourd'hui, à l'assemblée régulière, M. CHARLES CAVAROC a été réélu Président à l'unanimité.

HENRY BLACHE, Caissier.

17 janv—1m

Bureaux de la Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans, encoignure White et Laharpe—Nlle-Orléans, le 15 janvier 1873.—L'élection annuelle de sept Directeurs, pour servir l'année, aura lieu conformément aux règlements Lundi, 3 de Février, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

P. TISNÉ, Jr., Secrétaire

15 janv—au 3 fév

Bureau de la Compagnie de Cité Railroad.—9 janvier 1874.—A une élection tenue à ce Bureau, le LUNDI, 16 de décembre 1872, les messieurs suivants ont été élus Directeurs pour servir durant l'année suivante:

B. RISCOE, JOHN C. ROGERS,
J. P. COULON, SAMUEL SMITH,
J. M. DEMAREST, C. H. SLOCOMB,
H. GALLY, P. SIMMS,
JAMES JACKSON, I. H. STAUFFER,
R. M. O'BRIEN, FREDERICK WINTZ,

Et, à une Assemblée du Board des Directeurs, le 8 janvier 1873, M. FREDERICK WINTZ a été unanimement réélu Président, et M. C. C. LEWIS, secrétaire.

C. C. LEWIS, Secrétaire.

19 janv—au 1er fév

AVIS.—A une élection qui a eu lieu le 21 décembre dernier, les messieurs dont les noms suivent ont été nommés Directeurs de la Nouvelle Orléans Association Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, pour servir pendant l'année suivante:

Chs. Cavaroc, Chs. De Ruyter,
Leon Haas, Jr., E. F. Mioton,
W. Agar, S. Cambon,
Arthur Poincy, J. Egle,
P. S. Wiltz, Leon Queyrouze,
John Rocchi, J. B. Levert.

Et, à un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu AUJOURD'HUI M. C. Cavaroc a été réélu Président à l'unanimité.

Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1873.

G. LANAUX, Secrétaire.

8jan—1m

Licences de la Ville pour 1873.—Département des Finances—Hotel de Ville—Nouvelle Orléans, 1 janvier 1874.—Ce département annoncera au public, par la voie des journaux de la ville, l'époque à laquelle il sera prêt à recevoir le montant des licences de la ville pour 1873.

(Signé) LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances.

3jan—1m

BANQUE NATIONALE MUTUELLE.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1872.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent aux actionnaires et d'un pour cent aux déposants pour les six mois, jusqu'à ce jour (à l'exception des dépôts du gouvernement)—lequels dividendes seront payables à partir du mercredi, 15 janvier prochain.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

PAUL FOURCHY Président,
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.

—Directeurs—

P. Maspero, Jno. T. Hardie,
Jno. H. Cobb, Chas. Lafitte,
Adolphe Meyer, P. Poursine,
Albert Baldwin, Paul Fourchy,
Ernest Miltonberger.

7janv—1m

Bureaux de la Compagnie d'Assurance du Crescent.—Nouvelle Orléans, le 1er janvier 1874. Conformément aux réquisitions de la charte et à celles de la Législature, la Compagnie d'Assurance mutuelle du Crescent de la Nouvelle-Orléans présente le tableau suivant de crédits résultant de la vente d'actions de la Compagnie, qui ne sont pas réclamé dans les trente jours de cette date sera forfait au profit de la Compagnie.

Robert Grinnan, $10 00
Daniel Hynes, 11 20
Irvin & Smith, 10 20
A. Bergmann, kal 22 30
E. Litterman, 30 00
A. Schwab, 17 00
Annette Winchill, 11 40
E. F. Wolcott, 11 40

Nlle-Orléans, 31 décembre 1872.

Nous, soussignés, certifions que ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie et date de trois ans.

(Signé) THOS. A. ADAMS, Président.
(Signé) WM. H. RICE, Sec. pro tem.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1872.

ANDREW HERO, Notaire public.

1er janv—1m

Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.—AVIS.—Avis est donné aux personnes ci-après désignées, de venir toucher, aux bureaux de cette Compagnie, coin nord des rues Carondelet et Commerce, dans les trente jours qui suivront la date de la présente publication, les montants de scrip et de l'intérêt qu'elles ont réclamés et placés en regard de leurs noms, autrement les dits montants seront portés au crédit des déposants, ainsi qu'il est stipulé dans l'article 4 de la charte de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

	Année.	Scrip et intérêt
Baehl Jos	1869	$11 80
Cohen	1870	10 00
Cramon & Bazé	1861	11 00
Cramon & Bazé	1862	22 40
Carrere J. P.	1862	15 40
Christ Louis	1870	10 60
Delamotte, A	1869	11 50
Darrouh, Dan'l	1865	11 00
D'Hémecourt, Mme L. C	1865	22 00
Dugas, J.	1865	11 00
Greveeig, T. J.	1868	11 00
Hall, Young & Co.	1869	11 00
Hervey, J. B.	1871	11 50
Jalbert, L. N	1861	16 00
Jalbert, L. N	1862	11 00
Jateslawski, J.	1866	11 20
Lauve & McCall, en liquidation	1861	44 00
Lerond, F. P.	1861	14 20
Lee, Kyte M	1869	11 20
Mire, Ev'ip	1869	11 60
Manné, François	1866	22 00
Monno, Wm.	1866	11 00
McKinzie, Mme Margaret	1869	44 00
Motsch, Adam	1869	22 50
Montissau, Dom	1870	40 00
Raffel, Jos	1861	11 20
Raffel, Jos	1861	11 00
Sawyer, L.	1866	11 00
Selbert, Peter	1866	11 00
Schaffer, B.	1866	11 50
Simon, M.	1866	66 00
Schmitt, Louis	1870	10 60
Wiss, V.	1865	11 50

Toutes les personnes qui ont eu des relations d'affaires avec la Compagnie, du 1er octobre 1870 au 30 septembre 1871, sont aussi avisées qu'elles ont droit à un dividende de 12 1/2 pour cent, déclaré le 5 juillet dernier. Ces dividendes, s'ils ne sont pas réclamés dans les trente jours qui suivront la date de la présente publication, seront portés au compte des dépenses courantes.

LEON SERE, L. W. BAQUIE, Commissaires.

5jan—30f

Nouvelle-Orléans, 12 Janvier 1873.

A partir de cette date, M. H. CHAURANT s'étant retiré de la maison H. CHAURANT & CO., la dite société a été dissoute d'un commun accord.

Le soussigné ayant assumé le passif de la maison H. CHAURANT & CO., continuera les affaires sous son propre nom, au No. 35 Vieille Levée.

J. A. D'HEMECOURT. 19jan—1m

RAPPORT TRIMESTRIEL
— DE LA —
Banque Nationale de l'Etat.
(SYSTÈME MUTUEL.)

ETAT A LA CLOTURE DES AFFAIRES, LE 28 décembre 1872.

ACTIF.

En caisse	$644,121 62
Chèques sur d'autres banques	343,771 14
Portefeuille	1,049,279 09
Bonds des Etats-Unis pour garantir la circulation	550,000 00
Primes sur bonds pour garantir la circulation	58,000 00
Actions et autres garanties	22,000 00
Dû par des agents de rachats et de réserves	270,285 10
Dû par d'autres banques et banquiers	39,341 22
Propriété foncière	132,133 00
Mobilier et installations	10,703 95
Taxes payées	1,012 22
Dépenses courantes	12,751 40
	$3,139,600 12

PASSIF.

Dû à des déposants individuellement	$1,451,392 35	
Dû à des banques et à des banquiers	280,172 41	
Circulation non rachetée	551,565 00	
Capital	600,000 00	
Fonds de surplus	39,000 00	
Escompte, trois mois	$16,132 57	
Change, trois mois	15,811 76	
Intérêt, trois mois	12,235 05	
Profits et pertes, trois mois	3,854 12	37,351 40
		$3,139,600 12

CHAS. J. C. DUPUY, Caissier.

DIVIDENDE DÉCLARÉ

Actionnaires, 3 1/2 pour cent, pour trois mois.
Déposants, 1 pour cent, pour trois mois.

SAM'L H. KENNEDY, président.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
31 déc—1m 2lpb

RICHARD FROTSCHER,

MARCHAND DE GRAINES,

98 rue Dumaine,

Vend les célèbres Graines pour Jardinage, de BUIST, qui sont les plus estimées dans les marchés du Sud. 6janv—3m

DIVERS.

The Freedman's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNE NATIONALE.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS:

No 182 Rue du Canal,

[illegible]

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soir, pour recevoir des dépôts, De 6 à 8 heures.

L'intérêt alloué est de SIX pour Cent.

C. D. STURTEVANT, Agent. [illegible]

Consult se procurer des copies de la Charte à la Banque. 5 janv—1an

Manufacture de Corsets et de Malakoffs.

Mme BOUMARD, 170, rue du Canal,

Informe les dames, sa nombreuse clientèle et le public qu'elle est de retour de son voyage de France d'où elle a apporté des articles d'une élégance et d'une fraîcheur qui font l'admiration des personnes qui les voient. Mme BOUMARD a un splendide assortiment de Corsets, de Malakoffs, de Tournures, de Lingerie, de Bijouterie et d'articles de fantaisie; elle est en mesure d'exécuter promptement et à des conditions très raisonnables, en raison de la crise que nous traversons, tous les ordres, pour Corsets et pour Malakoffs, qu'on voudra bien lui confier.

Déc—6m

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE GROCERIES, VINS, LIQUEURS et de toutes sortes de produits de l'Ouest.

AUX Magasins bleus,

Coin Vieille Levée et Bienville,

17 juil—1 an Nlle-Orléans.

JULIUS LOEFFLER,

43..........RUE ROYALE..........43

POSEUR et Marchand d'installations de Gaz.

Il a constamment en main un stock complet d'installation, de globes, etc.

Il se charge de réparer et redorer les anciennes et les installations de toute espèce.

Son travail est garanti. 5déc—1 an

GRAND DEPOT DE LA

BALSAMIQUE des PYRÉNÉES

LIQUEUR HYGIENIQUE

(approuvée des médecins)

CHEZ MM.

QUEYROUZE & BOIS

Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée

LAURENT LACASSAGNE,

22 oct—6 m Agent.

COBB, DOLHONDE & CO.,

COIN WALNUT ET THIRD,

St. Louis, Mo.

COBB, DOLHONDE & CO.,

Au No. 20 de la rue des Magasins. Nlle-Orléans, La.

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

PROVISIONS, Farines, Whiskies, Café, Sucre, Toile d'emballage, Grains, Laine, Peaux.

Ils sollicitent les ordres et les consignations et font des avances sur les produits de l'Ouest et du Sud expédiés à leur adresse ou à celle de leurs amis de la Nlle-Orléans, de New York et de Liverpool. 29 déc—1m

Attendu de Bordeaux, etc.

A vendre, au débarquement, par des soussignés:

Par steamship MINNESOTA,

50 barriques VIN ROUGE "Léoville".

Par le navire HAMINOJA:

29 barriques VIN BLANC "Graves"
20 do do VIN ROUGE "Bas-cas",
20 do do do "St.-Loubès".
15 caisses CHAMPIGNONS de Paris.

QUEYROUZE & BOIS, Aux "Blue-Store,"

22 déc—1m Coin Vieille Levée et Bienville.

Rue de Chartres, 139,

Encoignure Toulouse.

LE soussigné prévient sa clientèle et le public en général que Mme ROUYER vient d'arriver d'Europe et du Nord avec un assortiment de marchandises, qu'il offre à 25 0/0 de réduction, telles que Bijouterie et Bracelets, Boucles d'oreilles, Broches, Médaillons, Montres et Chaînes de gilet en or et en argent.

Grand choix de Lunettes et Pince-nez, en argent, écaille, acier—Pour et de[illegible] en verres, Pendules françaises bronzées et dorées.

Orfèvrerie et argenterie pur et en plaqué pour hôtels, restaurants et cafés. Renouvelles de vieille orfèvrerie, et vieux couverts, etc. Spécialité pour les couverts argentés. Le tout garanti.

Le public est prié de venir examiner mon magasin et se convaincre des faits ci-dessus. Réparations de montres, pendules, bijouterie, lunettes, etc.

Achat de vieil or et vieil argent.

C. ROUYER.

3déc—3m DMaJ

Grand Déballage de Beaux Meubles

Au coin des rues Camp et [illegible]

MEUBLES pour chambre à coucher, en bois de rose, acajou et noyer, etc., pour salons, Marie Antoinette, Impérial, brocatelle variée en couleurs; pour salle à manger, chêne et noyer, le tout dans le dernier goût, au magasin de M. P. DEJAN, au coin des rues Dauphine et Quartier.

L'assortiment des magasins qui mérite l'attention des acheteurs, est vendu à des prix modérés.

M. Déjan se charge aussi des réparations de meubles et des déménagements aux prix les plus modérés. 1dec—1an

AUX PLANTEURS. AUX JARDINIERS

BLOOD FERTILIZING WORKS

— OF —

JOHN DOLHONDE.

CETTE manufacture d'engrais, établie aux Abattoirs, est maintenant en pleine activité et, dès à présent, en mesure de suffire à toute demande.

Ce nouvel engrais presque exclusivement composé de sang, est plus riche en ammoniaque qu'aucun de ceux répandus jusqu'à ce jour dans le commerce.

Il convient spécialement aux terres épuisées par des récoltes successives de sucre et de coton.

CHAS. DE RUYTER, Agent, H. Gallier Court, Lock Box 501, P. O.

4 dec—2m

Il était attendu depuis longtemps—il est arrivé.

LE MICROSCOPE UNIVERSEL.—C'est le meilleur, le plus économique, le plus utile des microscopes pour examiner les fleurs, les insectes, les plantes, pour reconnaître l'argent contrefait et découvrir les merveilles du monde microscopique.

Il est à l'usage des médecins, des professeurs, des étudiants et des familles. On n'a pas besoin d'ajuster le foyer, ce qui permet à tout le monde de s'en servir. D'autres microscopes, qui n'ont pas plus de force, coûtent $5 et plus et davantage et il est si difficile d'en comprendre le mécanisme que les hommes de science seuls peuvent s'en servir.

On est toujours satisfait du Microscope Universel. Envoyez $1.50 à l'acheteur en recevra un par la poste. Demande d'agents partout. S'adresser à

D. L. STAPLES & CO., Allen, Michigan.

16 oct—6 m

Changement de Local.

W. A. KOVALSKI, Marchand d'Huile de Charbon, Huile de graisse de coton, en toute espèce d'huile d'éclairage; de Lampes à gaz portatives, Verrerie, Garnitures de lampes et Torches, a transféré son magasin

Au No 163 de la Rue Tchoupitoulas,

(Entre les rues Lafayette et Girod.)

27 oct—3m—V Sa D

I. MAC CARTHY,

IMPORTATEUR ET MARCHAND DE

Cigares de la Havane.

CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES.

A l'angle des rues

BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE.

Nouvelle-Orléans.

Lock Box No 784 du Bureau de Poste.

19 déc—3—m

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à 15 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et débitées toute confiance. 10 dec—1an

H. BIER,

STOCK BROKER,

No. 52 Carondelet street, back office.

State and City Taxes paid at a liberal discount.

16 juin—1an

The People's Insurance Company

OF NEW ORLEANS.

Bureau: Rue St-Pierre, No. 3 [illegible]

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et [illegible]

R. H. DAVIS, Président.
A. [illegible], Vice-Président.
C. [illegible], Secrétaire.

Comité de Finance:

[illegible]

Directeurs:

R. M. Davis, [illegible]
[illegible]
H. Berwin, M. Dinkelspiel.

[illegible]

ALBIN ROCHEREAU, WILLIAM T. HEPP. PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF

Wines, Brandies, Sardines, &c.,

3 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

Vor. MAIGNAN & F. LABORDE

MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES

— ET —

IMPORTATEURS,

Nos. 23 ET 25, RUE BIENVILLE,

SEULS AGENTS DE

CHAS. FARRE, REIMS: VINS DE CHAMPAGNE SILLERY ET CABINET.

J. S CLERC & CO.—BORDEAUX: Grande Vins CHATEAU PAPE CLEMENT.

A. DE LUZE & FILS—BORDEAUX: Grands Vins Rouges du Médoc et Châteaux

COGNAC.

CHAMPAGNE VINEYARD PROPRIETORS COMPANY—Cognac.
HENRY SUTTON
GOLDENBURG
SAUTIER FRERES
LARRONDE FRÈRES
CASTILLON 1845
ALEX. SEIGNETTE
La Rochelle.

GENIÈVRE.

Imperial Eagle—J. A. J. NOLET SCHIEDAM.
La Cloche—VAN DEN BERG & CO.
Porto et Sherry de PAUL EMILE THOMAS & B. REIG.
Vins Rouges et Blancs en barriques, demi-barriques et caisses.
Sardines à l'huile, Conserves, etc., etc.

2 déc 1a

VENTES JUDICIAIRES.

George C. Flint & Co. vs William A. Valloft.

SEPTIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans—No 8,147—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à ci si-nan vinet, et devant shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai le LUNDI, dix février 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Le droit du défendeur à l'occupation de la maison en briques et ses dépendances situés au No 39 rue Royale, entre celles St. Philippe et des Ursulines, dans le Deuxième District de cette Ville, finissant au trente et un août 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

19 janv—29—fév 1,4,7,9

THERESE AARONS vs. JOSEPH BARNETT.

SIXIÈME COUR de DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 4,604.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze février, 1873, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds du MAGASIN D'HABILLEMENTS et de MARCHANDISES SECHES, ainsi que les Meubles et Effets qui s'y trouvent, situé au No. 73, rue de Chartres, entre celles Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29jan—29 jan—1 4 7 9 11 fév

Oscar Poincellin vs. Henry Bird Schwabacher et Dwyer vs. le même.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 3[illegible] et 3[illegible].—En vertu d'un ordre de vente daté du 3 décembre 1872, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, huit de février 1873, à 4 heures P. M. en mon entrepôt No 74, rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des

2 comptoirs, 6 vitrines, 1 chaise, 1 pupitre, 3 [illegible] et un fanal.

Transportés au magasin No 91, rue Royale.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

29janv—29,31 2,4,6 fév

Louis Bailes vs. John Behan Howard.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 656.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, dix huit février 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain ou portion de terre sise dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Pension, Robertson et Claiborne (?), désigné par la lettre B d'après un croquis fait par J. A. D'Hémecourt, député-voyer, le 24 octobre 1868, et annexé à un acte au rapport de A. R. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 6 octobre de la même année.

Le dit portion de terre ayant, mesure américaine, soixante-quatre pieds un pouce sept lignes de face à la Promenade Carondelet, trente-quatre pieds six pouces trois lignes de profondeur de face à la rue Robertson, et soixante quinze pieds six pouces six lignes de profondeur sur la ligne à l'opposé, et soixante quatre pieds six pouces de largeur dans le fond, comprise dans le même îlet; le terrain désigné par le No. un, et est le même acquis par le défendeur par acte passé le 1867 et déposé sous le No 4,003 du Livre de Titres, N° 3, et depuis été appelé le N. T. Caire, et du dite passé sous le No dans cette ville.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Charles Lewis par acte au rapport du dit notaire Bienvenu, en date du 2 décembre 1869.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

19janv—19,26,2,9,16fév

M. HENOCHSBERG vs BASTIAN FRERES.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No. 3867.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, trois février, 1873, à 12 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'un magasin situé rue du Canal, entre celles Dryades et des Remparts, dans le Premier District de cette ville, consistant en livres, fournitures de bureaux, etc., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la paroisse d'Orléans.

23 janv—23,26,29,31 2fév

Cerf Wolff vs. Manuel Marcias.

COUR de paroisse—Paroisse de la Pointe-Coupée—No 260—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour de Paroisse de Pointe-Coupée, dans l'affaire ci-dessus à C. S. Samuel, shérif et par ce dernier à moi transféré, je procéderai le LUNDI, dix février 1873, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg St-Jean, dans l'îlet borné par les rues Le Page, Broad, Washington et septième désigné par le numéro deux dans l'îlet No numéro sept, d'après un plan annexé à un acte portant vente par la dame Beaulieu et Pierre Casanova à Antoine Faivre, au rapport de J. E. Holland, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 22 mai 1866.

Le dit terrain ayant, mesure française, trente pieds de face à la rue Le Page, sur cent quatre-vingt pieds de profondeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dite dame Beaulieu et du dit Pierre Casanova, suivant acte au rapport du dit notaire J. E. Holland en date du 22 mai 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

W. P. HARPER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

9janv—9,19,26,2,9fév.

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné ont, parmi eux, en trouvé quelques-uns des plus éminents du pays) reconnaissent qu'il est au nombre des plus efficaces des plus efficaces. Il est fait de racines, d'écorces et d'herbes dont la science médicale approuve les propriétés; il prévient, mieux qu'aucun autre remède de ce genre, les

Maladies d'été, la Bile, les Fièvres en Général, les Fièvres Intermittentes, Flux, Dysentérie, la Dyspepsie.

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'existe pas de remède que les membres en renom du corps médical recommandent plus, que le public ait aussi bien accueilli, que l'amer connu aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Castendyk,

Seul Agent au Sud, No 39 rue Tchoupitoulas

14 août—1an—Mera.V.D

E. DECHAMPS,

No 20, de la rue St-Louis, Nlle-Orléans

— Importateur de —

EAUX-DE-VIE et VINS français, CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU JUS.

LIQUEURS DU PAYS, &c.

Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente de la LIQUEUR AMER DES PYRÉNÉES.

21 janv—1an 1m

Le Collège Commercial de Dolbear

EST ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps: l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 6 dec—1m

VENTES A L'ENCAN,

PAR E. ROGER & CO.

Vente Sans Réserve.

700 caisses bottes, souliers et brodequins.
75 malles congress cousus,
300 douzaines souliers de Philadelphie et Cincinnati.

PAR E. ROGER & CO—H. SAMORY, Encanteur—JEUDI, le 30 janvier, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos. 45 et 47 rue Décatur, (anciennement Vieille Levée)—

700 caisses bottes, souliers et brodequins,

Comprenant un bel assortiment reçu par les derniers arrivages.

75 malles congress cousus,

Convenable pour le détail de la ville

— ET —

300 douzaines souliers de Philadelphie et Cincinnati.

Formant un assortiment de chaussures fines pour dames, demoiselles et enfants.

Conditions—à la vente. 29 jan

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur, rue Esplanade

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur—Bureau No 81 Passage de la Bourse—SAMEDI, 1er février 1873, à midi, il sera vendu, à la Bourse St-Louis (Hôtel St-Louis) deux propriétés faisant face aux rues Esplanade et Bayou Road, entre Tonti et Rocheblave.

Pour mesures, voyez le plan à la Bourse St-Louis.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans, pour billets portant huit pour cent d'intérêt et hypothèque, avec toutes les clauses usuelles.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs.

29 janv—29,29,30,31—1er fév

Grande Vente de Faillite.

LE fonds de QUINCAILLERIE, FOURNITURES de navires, PEINTURES, etc., de A. HACKER & CO., 66 rue d'Orléans, en faillite, sera vendu sous trente jours. Les marchands, les manufacturiers, les constructeurs, les peintres, etc., trouveront dans cette vente une occasion d'acheter à moitié prix de leur valeur les articles qu'ils désireront.

JOHN D. MCGLENCEY, Syndic (Trustee)

29 janv—12f

Estate of Jacob Ott.

UNITED STATES MARSHAL'S OFFICE, New Orleans, 24 January 1873.—This is to give notice that a WARRANT IN BANKRUPTCY has been issued out of the District Court of the United States for the District of Louisiana, against the Estate of Jacob Ott, of New Orleans, in the Parish of Orleans, State of Louisiana, adjudged a Bankrupt, upon his own petition. That the payment of any debts, and the delivery of any property belonging to said Bankrupt, to him, or for his use, and the transfer of any property by him are forbidden by law. That a meeting of the creditors of said Bankrupt, to prove their debts and choose one or more assignees of his estate, will be held at a Court of Bankruptcy, to be holden on the 12th day of February, A. D. 1873, at 12 o'clock, M, at No 6 Exchange Place, New Orleans, before D. Augustin, Register.

S. B. PACKARD, United States Marshal.

Jan 29 feb 12

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce vingt-sixième jour de Décembre de l'année mil huit cent soixante douze,

Pardevant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public dans et pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté,

S'est présenté M. CHARLES ROMAN, président et représentant de la Compagnie d'Assurance "LA SALAMANDRE," institution dûment incorporée, domiciliée dans cette ville.

Lequel a déclaré que, conformément à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie, une assemblée générale des actionnaires a été convoquée et a eu lieu, dans les bureaux de la dite Compagnie, le 26 décembre courant, après trente jours d'avis, publiés dans le *Picayune* et l'*Abeille de la Nlle Orléans*, journaux publiés, quotidiennement, dans cette ville—dans le but exprès de prendre en considération et de décider, par un vote, la question d'amendement de certains articles (principaux) à l'acte d'incorporation de la dite Compagnie.

Qu'à la dite assemblée générale, deux mille cent quatre-vingt-sept actions étant représentées—cinq actionnaires représentant plus des trois quarts du total des actions—sept cent quatre vingt-quatre voté pour l'adoption des dits changements, ainsi que les articles ci-dessous; que ce vote a été fait régulièrement et en conformité avec la loi qui les régit et ses amendements.

M. Charles Roman, agissant en la qualité susdite, a déclaré en outre, qu'en vertu du pouvoir qui lui est donné, les amendements devront être enregistrés, et qu'il s'oblige à faire publier les changements faits à la "Charte de la Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE," ainsi comme suit:

ARTICLE SEPT.

Après les mots: "le souscripteur fournira son billet à un an de date;" ajouter ce qui suit: sujet à des appels trimestriels de chaque vingt pour cent du montant souscrit, payable le 20 mars, le 20 juin, le 20 septembre et le 20 décembre de chaque année, jusqu'à ce que le montant total au capital souscrit ait été payé; en échange des billets, le premier versement sera exigible le 20 mars 1873.

ARTICLE HUIT.

A supprimer, excepté les deux premières lignes "des reçus signés par le Président et le Secrétaire, seront donnés aux souscripteurs pour le montant qu'ils auront payé comptant, ainsi que pour les billets fournis par eux." lesquels seront ajoutés à la fin de l'article sept à la place des articles ainsi que des sous-articles suivants:

Section 1.—A partir du 1er janvier 1873, les actionnaires ne pourront pas compter les primes sur les assurances effectuées par eux; mais ils fourniront leurs billets datés du dernier jour de chaque mois, pour le montant des primes qu'ils ont été portées à leurs comptes respectifs pendant le dit mois, les dits billets payables le 30 décembre de chaque année.

Section 2. Dans les premiers jours de janvier 1874 et de chaque année subséquente, le Président fera dresser un bilan des pertes, (déduction faite du montant existant au crédit des comptes d'intérêt et de profits éventuels) et des dépenses de la Compagnie, et il sera ajouté au total de ce bilan, dix pour cent l'intérêt par an, sur le capital payé, qui seront alloués, ainsi qu'il est prescrit par la troisième section de cet article, et aussi cinq pour cent pour la création d'un fonds de réserve.

Un assessement au pro rata, sur le montant total des dits billets de primes provisoires, sera fait pour couvrir le montant total des items ci-dessus mentionnés. Tout manquement à payer les dits assessements de primes annuels ou les appels de fonds sur le capital, donnera lieu à la forfaiture d'un montant égal en actions et des intérêts ou profits y afférents.

Section 3. L'intérêt de dix pour cent requis dans la seconde section de cet article sera payé comptant à ceux des actionnaires qui auront été assurés par l'anticipation et que le capital payé, avec la Compagnie, cet intérêt sera porté à leur crédit sur les livres de la Compagnie et sur leurs billets d'actions.

ARTICLE NEUF.

Remplacer les deux premières lignes par ce qui suit:

Aucune action ne pourra être transférée, à moins que les billets de primes, fournis, ne soient payés, et dans ce cas, la rédaction ordinaire sera accordée, à moins que le paiement des dits billets ne soit assumé par l'acquéreur avec l'approbation de la direction.

Ainsi fait et passé à mon étude, dans la ville de la Nlle-Orléans susdite, le jour, le mois et l'année écrits en premier lieu, ci-dessus, et en présence de Joseph W. Jones et William Kleila, témoins compétents, qui signent avec le dit comparant et moi, notaire.

L'original est signé

CHARLES ROMAN, Président.
J. W. JONES. WM. KLEILA.
M. T. DUCROS, notaire public.

Moi, soussigné, annotateur des hypothèques de cette ville et de cette paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie, par les présentes, que l'acte d'amendement (ci inclus) à la charte de la Compagnie d'assurance LA SALAMANDRE, a été dûment enregistré, aujourd'hui, dans ces bureaux, conformément à la loi, dans le livre de Société No 8, folio 39.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1872.

(Signé) (signé) C. DARCANTEL, député.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original qui se trouve dans mes archives.

En foi de quoi j'accorde ces présentes sous ma signature et mon sceau, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-sixième jour de décembre. A. D. 1872.

M. T. DUCROS, Notaire Public.

27déc—4mtsj

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA,

Au No 111 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES.

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Financière.

Primes reçues		$167,125 33
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$94,067 60	
Réassurances, réductions (rebats), Dépenses, etc.	40,300	
		134,601 64
		$32,110 19
Total de l'actif		$204,369 1

DÉCLARÉ:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
H. A. Rennagel, Th. Lilienthal, B. Saug,
den, R. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Miche, S. L. Hadis,
J. N. Schwelle, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Reder,
J. B. Wilderhaus. 29 oct—1an

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO, A. Levy, encanteur.—Salle d'encan, au No 31 de la rue de Chartres.—MERCREDI, 29 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu—

Des lots marchandises sèches et lingerie, soieries, draps, casimirs, satinets, jeans, flanelles unies et croisées, alpagas, mousselines laine, mérinos, manteaux, châles, jupes Balmoral et feutre, couvertures, coton blanc et coton écru, indiennes françaises et américaines, cotonnades, domestiques, coutils à matelas, toiles, mouchoirs en soie, nansouk, quilts, bonneterie, coutils-malins, mouchoirs, corsets, chemises de femmes, malakoffs, gants, bonnets, chemises blanches et chemises en couleur, chemises de dessous et caleçons de peau, cols, rubans, poignets, etc.

— Egalement —

Une (1) caisse indiennes bon état, avariées.

— Et —

Quatre rouleaux de tapis.

Conditions, à la vente. 28janv

PAR LOUIS STERN & BROS.

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR LOUIS STERN & BROS.—M. Frank, Encanteur.—MERCREDI, 29 janvier 1873, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 26 de la rue de Chartres, il sera vendu—

800 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

Formant un bel assortiment de Chaussures d'hommes, de femmes et d'enfants. Ces articles conviennent au commerce de la ville et à celui de la campagne.

Conditions—à la vente. 28janv

PAR EUGENE TOURNÉ

Vente importante et positive à long crédit.

Pour clore des consignations, De VINS, COGNAC, SARDINES, VERMOUTH, &c.

PAR EUGENE TOURNÉ—MERCREDI, 5 février 1873, à 10½ heures A. M., au magasin des importateurs Messrs.

BERCIER & REINE, No 5 rue Tchoupitoulas entre Canal et Commune, il sera vendu:

Cognacs en futailles et en caisses.
Vin en barriques et en caisses.
Vins de dessert.
Huile d'olive, Sardines.
Petits pois, Champignons.
Olives en caisses et en barillets,
Cornichons, &c.

Les catalogues avec détails et conditions devront être à être livrés le 1er février.

28 janv—29, 29 30—1er, 2, 4, 5 fév

PAR PLACIDE J. SPEAR

Pour cause de départ—Beaux meubles en acajou et en noyer noir, ustensiles de cuisine, &c.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureaux, No 48 du Passage de la Bourse—VENDREDI, 31 du courant, à 10 1/2 heures, il sera vendu au No. 119 de la rue des Champs Elysées, entre les rues Craps et Amour, pour cause de départ—Le contenu de la dite maison, comprenant beaux meubles de salon, de table à manger et de chambres à coucher, en acajou et en noyer noir, ustensiles de cuisine et autres articles de ménage.

Le tout est en bon état.

Conditions—Comptant. 29jan—tf

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Meubles. Meubles.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur et agent de propriété foncière, 67, Passage de la Bourse.

Succession de veuve Agnes Haenschi.

— No 31,969 —

MERCREDI 5 février prochain, 1873, il sera vendu à 11 heures du matin, au No 210 rue du Bassin, entre les rues Poydras et Lafayette, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Deuxième Cour de District pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 17 janvier 1873—les effets mobiliers ci-après décrits, appartenant à la dite succession.

Un assortiment de meubles consistant en lits, armoires, lavabos, tapis, vaisselle, chaises, sofas, ustensiles de cuisine, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, sur livraison.

22janv—31,24,29 5 fév.

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE.

Bureaux No. 35 rue Royale.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année finissant le 31 décembre 1872		$ [illegible]
A ajouter:		
Primes sur risques non expirés de 1871		[illegible]
		[illegible]
En moins:		
Primes non expirées	9,174	
Primes remboursées	1,244	[illegible]
Montant net des primes reçues		[illegible]
Pertes éprouvées pendant l'année	31,335	
Réassurances	2,382	
Réduction	2,321	[illegible]
Taxes, Licences, Frais généraux et Compagnie des Assurance, moins les intérêts		[illegible]
Net profit		[illegible]

ACTIF.

Billets d'actions	$ [illegible]
Primes en voie de collection	6,552
Prêts et billets par garantie	2,300
Mobilier, installations, etc.	2,300
Montant placé en diverses actions	3,500
En caisse	[illegible]
	$54,776 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Affirmé sous serment et signé pardevant moi, ce troisième jour de janvier 1873.

M. T. DUCROS, Notaire public.

Le Bureau des Directeurs a résolu de payer 10 pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé, à partir de lundi 17 février 1873.

Il a de plus déclaré les dividendes suivants: Quatre pour cent sur le capital payé, Seize pour cent sur les primes nettes, lesquels dividendes seront placés au crédit des actions, à partir du 17 février 1873.

— DIRECTEURS. —

Cha. Roman, Felix Grima,
James Wood, J. A. Fernandez,
Placide Forstall, Charles Lafitte,
T. Baily-Blanchard, Jr., Amde Dupré,
Christian Roselius, Clément Millaudon,
François Gueydan, G. de Fériet,
Felix Limet, F. A. Gonzales,
Jules Aldigé, Louis Mathé,
W. J. Behan, L. W. Homan,
A. D. Voisin, P. Poets.

A une réunion des Directeurs tenue le 11 courant, monsieur CHS. ROMAN a été réélu Président à l'unanimité.

JULES LE MORE, Secrétaire.

14 jan—3mtsj

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 25 Janvier 1873.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Pour les lettres locales ou des Etats-Unis, voir les journaux anglais.

OUVERT, DE SEMAINE DE 9 A 11½ HEURES A M

A.	Lefault Mr
Abadie Justin	Lemonier Paul
Angaud Emile	Lambo Antonio
Avegno Numa	Lucais Jules
Amare Cyprien	Lantino Salvatore
Adore A E	M.
Agostini Eugenio	Massoe Cyprien
B.	Marasca Alessandro
Barinque M.	Mangini F
Barthe M.	Marthers José
Bacas Henri	Mane Jacob
Barre Bertrand	Montoti Kruss
Bengerie M.	Mainouly Joseph
Bellocq Pierre	Marquez Mario
Benoit A.	Marsio Antonio
Bernadot Auguste	Mitchie Rosalie
Barthkamm Fred	N.
Bonnecaze Pierre	Noel Joseph
Brahard E.	Nagnes Pierre
C.	Nacey J Pascal
Charbonnier Jacques	O.
Cambiong Etienne	Ocho Anthony
Cavaliero Antonio	P.
Cassi Pierre	Pino Bartolomeo
Cloré Prosper	Pinto Augustin
Cassola Mr	Pasquier Mr
Calesto Francesco	Prieto Joan
Cordero Manuel	Perez Aurelio
Cancelli Mattheo	Pujadas Alfred
D.	R.
Dauphin Max A	Renaud Edouard
Dell Victor	Renaud François
Dubosque Charles	Reynet Balthazar
De Lestre Benjamin	Robert Mr
Dumond Eugène	Roux Emile
Dubray Mr	Ruiz Georges
Duranto Angelo	Rognolot O F
Duprat Pierre	S.
Domestre Jean	Sanchez Juan Felipe
E.	Savini Roberto
Etcheved Louis	Sallez Dominique
F.	Serebal H
Fimla curé	Saldini Gino Guiseppe
Fural Jean	T.
Fernandez Anselmo	Taranto Antonio
Fernaris José	Taranto Guiseppe
Furto y José P	Tucent Augustin
G.	Truille François
Gutierrez Vicente	Terferico Antonio
Gougnon Léonce	Thomas Barthelemy
Gonzales Vicente	Turbian J N
Gelis Théophile	V.
Giulich Baldassare	Victor Antoine
Giusto Claude	Verdolin Michele
Gondoux Pierre	Vedell Thomas
Garreau Emile	Viguot Jean Marie
Grima José	Z.
J.	Zubsiatt Dominico
Jordo Thomas	Zer Michele
Jourdan Mr	INITIALES.
L.	Président Administrateur de l'Ingline Nationale
Lanari Paolo	L Z
Lacca Martini	
Llorenz Victor	

LISTE DES LETTRES DES DAMES

Ouvert au bureau de la Poste.

B.	H.
Baribeau E Mme	Huet L Mme
Bley Julie Mme	J.
C.	Jacques Julia Ve
Colombie Louise Mme	K.
Casaubon Adelaide Mme	Keulier Bernard Ve
Caussade Emilie Mme	L.
G.	Lavigne Léa Mme
Girard Amelie Mme	M.
Gapacho Ve Mme	Mandonnet Arthur Mme

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1873.